



CONVENTION CONFEJES / FIT- CAT

ENTRE la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant en partage le Français), dont le siège se trouve à Dakar (Sénégal), représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Youssouf FALL,

L'ITF (Fédération Internationale de Tennis), dont le siège se trouve à Londres (Royaume-Uni), Représentée par son Président, Monsieur Francesco RICCI BITTI,

ET la CAT (Confédération Africaine de Tennis) dont le siège est à Tunis, représentée par son Président, Monsieur Tarak CHERIF,

Considérant les actions communes réalisées en 2008, la visite effectuée le 28 janvier 2009 par ces deux dirigeants à la CONFEJES, et suite aux entretiens fructueux qui en ont découlé ; entretiens relatifs au développement du tennis en Afrique francophone et à la création récente par l'ITF et la CAT du « Centre francophone de tennis à Dakar », la CONFEJES, l'ITF et la CAT, **décident** de nouer un partenariat et ont convenu de réaliser en 2009-2012, des actions de développement du tennis au bénéfice des Etats membres de la CONFEJES et des Fédérations Nationales affiliées à la CAT. Ses actions concernent :

1° LES BOURSES DE PREPARATION OLYMPIQUE :

Article 1 : L'ITF et la CAT, en accord avec la CONFEJES et les fédérations nationales concernées s'engagent à apporter les financements et les matériels, à fournir l'encadrement technique et administratif nécessaire au bon fonctionnement du Centre francophone de tennis de Dakar et à inscrire chaque année les pensionnaires aux compétitions internationales auxquelles ils sont appelés à prendre part.

Article 2 : La CONFEJES s'engage dans la limite des fonds qui lui sont alloués, à verser chaque année au centre des bourses (FFPO) afin de permettre aux pensionnaires les plus prometteurs de se préparer dans les meilleures conditions. Ces bourses incluent les frais de restauration, d'hébergement, de transport local, d'hygiène, d'assurance, les frais médicaux, les petits équipements, les activités de reconversion, les pécules, etc. le nombre et le montant des bourses seront arrêtés de commun accord entre les trois parties.

2° LES STAGES DU CLUB CONFEJES :

Article 3 : La CONFEJES, en collaboration avec l'ITF et la CAT, organisera chaque année au moins un stage de perfectionnement en tennis destinés aux élites francophones, de préférence en amont des grandes compétitions internationales. L'ITF et la CAT fourniront les experts nécessaires à l'encadrement de ces stages.

3° LES APPUIS TECHNIQUES NATIONAUX :

Article 4 : Suivant des modalités qui seront portées à la connaissance de l'ITF et de la CAT, la CONFEJES attribuera des « Appuis Techniques Nationaux » à des joueurs des fédérations nationales de tennis des pays francophones d'Afrique qui en feraient la demande.

Un groupe de pilotage composé des représentants de la CONFEJES, de l'ITF et de la CAT sera chargé du suivi et de l'évaluation des actions ci-dessus citées. Un rapport annuel sera établi et adressé à chacune des parties.

La présente convention peut être révisée d'un commun accord ou dénoncée au cours de l'année 2009, par l'une ou l'autre des parties. Cette dénonciation se fera par lettre simple avec un préavis de trois mois.

Tout litige d'ordre technique sera traité par le groupe de pilotage.

Fait à Tunis le avril 2009.

Pour la CONFEJES

Pour l'IFT

Pour le CAT

Le Secrétaire Général

Le Président

Le Président

Youssef FALL

Francesco RICCI BITTI

Tarak CHERIF